**Communiqué de Presse – Un Dispositif d’hébergement d’urgence sur le territoire du Brabant wallon**

Le Relais social lance officiellement le premier Dispositif d’hébergement d’urgence (acronyme DHU) à destination des personnes sans-abri et mal-logées. Expérience pilote, ce projet tant attendu par les citoyens et les pouvoirs publics est mené en collaboration avec les partenaires du réseau et plus particulièrement trois CPAS ; à savoir le CPAS de Nivelles, d’Ottignies-Louvain-la-Neuve et de Wavre.

Le DHU se compose de différents lieux d’hébergement répartis sur l’ensemble de la Province. L’objectif est de pouvoir proposer un endroit où les personnes sans logement peuvent se poser et entreprendre des démarches sociales en vue d’une réinsertion.

La Province du Brabant wallon a longtemps été interpelée sur l’absence d’un abri de nuit sur le territoire. La mise en place du Relais social du Brabant wallon, a permis de réunir les services impliqués dans la prise en charge des personnes sans-abri pour qu’une solution puisse être proposée.

Ces hébergements fonctionnent selon des modalités communes ; à savoir un dispatching centralisé au niveau du Relais social, un hébergement gratuit pendant 7 jours et la possibilité de rester plus longtemps moyennant une indemnité financière (avec un maximum de 6 mois). Tout au long de l’hébergement, les équipes du Relais social, en collaboration avec les acteurs de terrain, accompagnent les personnes dans la réalisation de démarches et aident à la création de liens. Cet accompagnement fait partie inhérente du projet. Les travailleur·euses connectent également la personne hébergée auprès des services de premières lignes et aux différents projets du Relais social (Housing First, Capteur logement).

Actuellement, le DHU se compose de 5 unités d’hébergement pouvant accueillir entre 8 et 11 personnes. Plus précisément :

* Le CPAS de Nivelles : un appartement trois chambres permettant d’accueillir trois personnes isolées ;
* Le CPAS d’Ottignies-Louvain-la-Neuve : deux appartements, dont un d’une chambre (possibilité d’accueillir un couple) et un autre de deux chambres (pouvant accueillir une famille de 4 personnes) ;
* Le CPAS de Wavre : deux conteneurs pouvant accueillir deux personnes isolées.

Une charte a été réalisée par le Relais social afin de définir les contours et la philosophie du projet. En la signant, les différents partenaires s’engagent à différents niveaux afin que ce dispositif repose sur un principe de solidarité inter-service et inter-communal. Cette charte engage, notamment, un CPAS ne disposant pas d’hébergement sur son territoire à respecter certains engagements dont le principal est le maintien du dossier de la personne dans son champ d’action.

***Un dispositif d’hébergement d’urgence plutôt qu’un abri de nuit au sens strict***

Les partenaires du Relais social souhaitent avec la mise en place de ce projet pouvoir innover dans la prise en charge des personnes sans logement avec un modèle qui correspond davantage aux besoins du territoire. En effet, la mise en place d’un abri de nuit localisé à un endroit spécifique ne permet pas de répondre aux difficultés de mobilité inhérentes à la géographie du Brabant wallon : les personnes en besoin d’hébergement ont plus vite fait de rejoindre les grandes villes du pays (Bruxelles, Namur, Charleroi, …) que de voyager à l’intérieur du Brabant wallon. La volonté des acteurs était, avec le DHU, de développer une offre locale.

***Briser le cycle de l’urgence pour aller vers celui de l’insertion***

Le souhait du réseau était également de « briser » le cycle de l’urgence en proposant un temps pour se « poser » et en leur permettant de remettre en place des démarches. Le DHU a été pensé de manière complémentaire à l’offre existante, notamment en lien avec les accueils de jour et avec les maisons d’accueil. La volonté est de pouvoir articuler l’ensemble des services avec le dispositif en construction. Une attention particulière sera également portée aux personnes qui ne sont pas facilement « incluses » dans les solutions d’hébergement actuelles. A titre d’exemple, on remarque que les couples sont difficilement acceptés en maison d’accueil, de même qu’une personne avec un animal de compagnie, …

Les défis liés au développement d’un projet innovant sont importants car les moyens attribués sont limités et le DHU ne bénéficie pas des mêmes avantages que les abris de nuit dans le cadre de leur agrément.

**Des perspectives à coconstruire avec les différents acteurs du réseau**

Les acteurs de terrain sont unanimes, la solution proposée ne va pas répondre à l’ensemble des demandes d’hébergement sur le territoire, mais elle s’insérera dans le panel de solutions existantes. (Maison d’accueil, logement d’urgence et de transit des CPAS).

Les différents acteurs ont fait le choix de proposer un hébergement qualitatif, tout en sachant pertinemment les limites d’un tel dispositif. Il s’agit d’un projet pilote qui est évalué de manière continue et qui est voué à encore évoluer. Actuellement, ce sont les partenaires du Relais social qui peuvent introduire les demandes d’hébergement.

A terme, le Relais social souhaite augmenter le nombre de places afin de couvrir un territoire plus large et d’investiguer également des communes plus rurales.

**Contact presse :**

* Maelle Dewaele, coordinatrice du Relais social du Brabant wallon, tel : 0472 89 52 18
* Colette Delmotte, présidente du CPAS de Nivelles et présidente du Relais social : 0498/ 54 13 01
* Michael Gaux, président du CPAS d’Ottignies-Louvain-la-Neuve : 0498/62.97.28
* Carine Hermal, présidente du CPAS de Wavre : 0486 56 83 32